



L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC MODIFIÉ

DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ :

QUE le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance extraordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le mardi 20 novembre 2018 à **19 h 30**, statuera sur la demande de démolition suivante :

Adresse : 802, boulevard de l'Ange-Gardien
No de lot : 2 892 900 (circonscription de L'Assomption)

Demande : La demande consiste à autoriser la démolition complète du bâtiment principal.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis et de l'affichage sur l'immeuble concerné, faire connaître **par écrit** son opposition motivée au greffier par intérim de la Ville de L'Assomption par la poste à Division du greffe, 399, rue Dorval, L'Assomption, J5W 1A1 ou par voie électronique à l'adresse courriel greffe@ville.lassomption.qc.ca.

PRENEZ EN OUTRE AVIS, que toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance extraordinaire du 20 novembre 2018.

Donné à L'Assomption, ce 6^e jour du mois de novembre 2018.


Jean-Michel Frédérick
Greffier adjoint par intérim